



## Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021

Commission des finances du 16 mars 2021

Conseil municipal du 24 mars 2021

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un **débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice** ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8... »

Par ailleurs l'article L1612-2 précise que :

« Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'Etat dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'Etat règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'Etat dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite... ».

A titre indicatif, le Conseil municipal sera réuni entre le 7 et le 14 avril prochain à des fins d'adoption du Budget primitif 2021.



Le contexte général d'élaboration du budget des communes est guidé par les dispositions particulières prises par l'Etat chaque année au travers la loi de finances (LF). Pour 2021, elle a été adoptée le 29 décembre 2020. Cette année encore elle n'impacte pas singulièrement notre situation à Beuvrages dans la mesure où la dotation de fonctionnement (DF) y a été stabilisée pour la quatrième année consécutive. Cette stabilisation ne concerne cependant que le montant global de l'enveloppe, pas la dotation individuelle de chaque commune.

Une compensation intégrale par l'Etat de la taxe d'habitation dans la limite des taux de 2017 devrait être constatée. Le taux de revalorisation des bases locatives sera de 0,2% traduisant une faible augmentation des prix à la consommation.

L'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) s'appliquera à partir de cette année, mais avec un effet différé de deux ans pour les versements.

Des compensations des pertes de recettes induites par la crise sanitaire ont été mises en œuvre mais sont sans impact pour notre commune qui n'a pas notamment de vocation touristique. La suppression de la taxe funéraire a été anticipée par une modulation des tarifs des concessions funéraires afin d'en limiter l'impact. La mise à jour des paramètres d'évaluation des valeurs locatives après chaque renouvellement des Conseils municipaux a été exceptionnellement repoussée d'un an.

Les DETR<sup>1</sup>, DSIL<sup>2</sup> et DPV<sup>3</sup> sont maintenues à un même niveau depuis 2019, même si la DETR devrait dans l'avenir concerner davantage les communes rurales. Une DSIL exceptionnelle a été actée et dédiée spécifiquement à la rénovation thermique des bâtiments.

Cette relative stabilité doit nécessairement pour l'avenir être prise avec grande prudence compte-tenu du plan de relance exceptionnel mis en œuvre par l'Etat, à hauteur de 100 Md€ pour faire face à la crise économique consécutive à la crise sanitaire qui nous touche encore aujourd'hui.

Au niveau local, plusieurs signaux intéressants apparaissent ces dernières semaines et devraient permettre de conforter nos ressources.

En premier lieu, l'INSEE a arrêté fin décembre notre population légale à 6855 habitants, traduisant une nouvelle augmentation de notre population de 115 habitants (pour rappel : + 80 habitants en 2020).

En second lieu, celle-ci devrait encore croître à la faveur de programmes immobiliers qui se concrétisent :

- Pour les Jardins de Jeanne, la construction de la résidence seniors d'ARELI (45 logements), portée par Néoximo, va débuter en fin de ce mois ; les 40% contractuels de réservation des 27 maisons construites par Tisserin Promotion (ex Pierres-et-Territoires) ont été atteints le 5 mars dernier, et la construction devrait débuter en septembre,
- En marge du Parc Fénélon et de la résidence Fénélon, les 18 maisons de standing de La Foncière Logement vont être livrées en mai ; 50% sont déjà réservées à la location,
- Partenord va d'ici quelques jours lancer la commercialisation de son programme de 16 maisons en accession à la propriété à La Couture,
- Un nouveau promoteur sur la commune, Pronobis, va engager un programme de construction de 12 maisons en location, dédiées à des personnes âgées ou ayant un handicap, rue Jules Guesde, derrière la résidence Jacques Duclos.



Il vous est enfin précisé que la CAVM, à la suite d'une rencontre avec son Président le 15 février 2021, va se mobiliser pour relancer les opérations laissées en souffrance en fin de rénovation urbaine de la ville, rue Gressiez et place Hector Rousseau. Le calibrage et le calendrier sont en cours de calage.

L'ensemble de ces projets est en phase avec les objectifs initiaux de notre rénovation urbaine : conforter le nombre d'habitants et renforcer la mixité de population. Cette nouvelle population profitera en outre à nos commerçants et artisans locaux et pourra bénéficier d'équipements et services publics dimensionnés en conséquence.

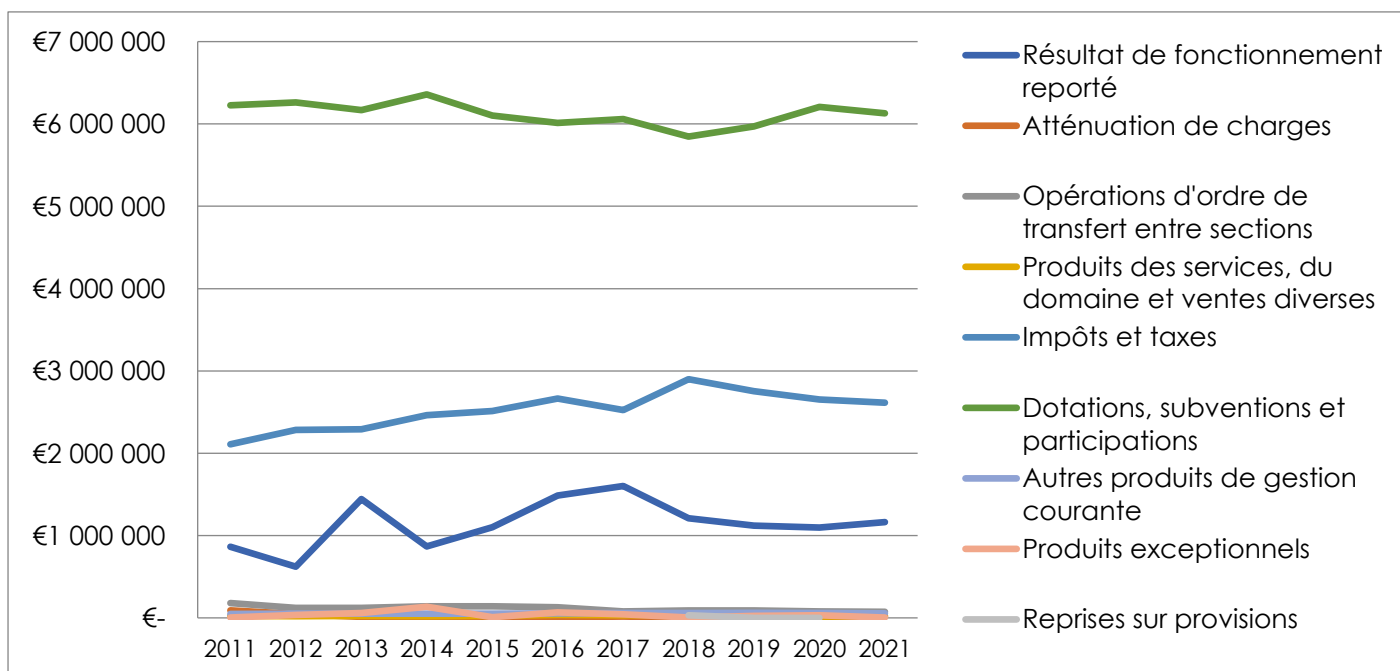
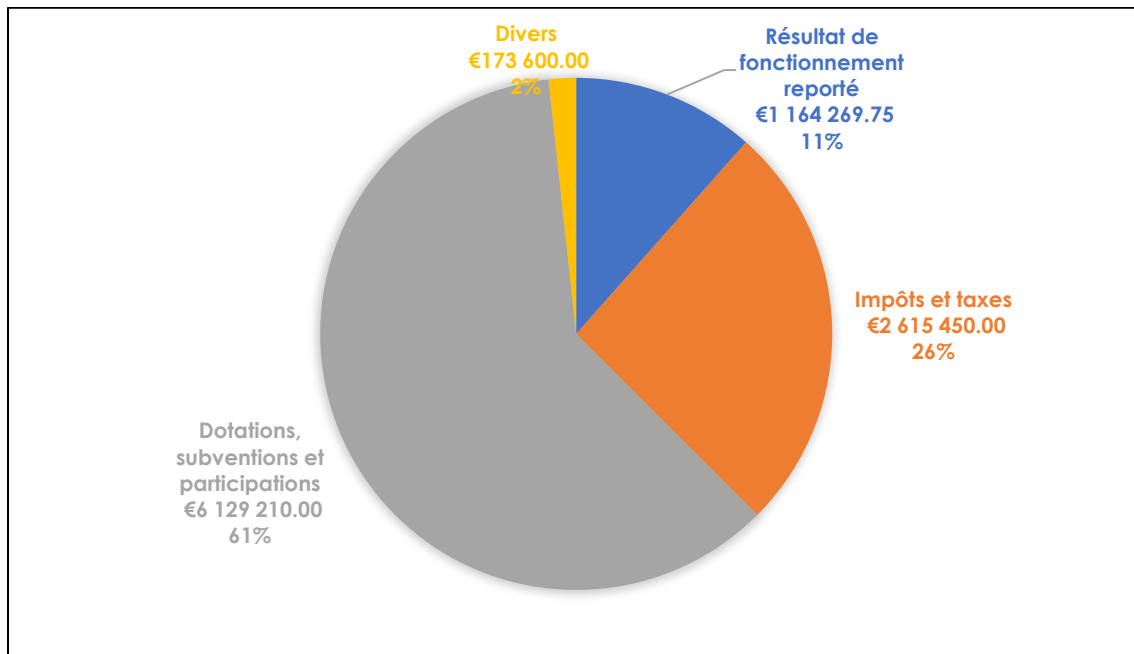
<sup>1</sup> Dotation d'équipement des territoires ruraux

<sup>2</sup> Dotation de soutien aux investissements locaux

<sup>3</sup> Dotation politique de la ville

## Les recettes de fonctionnement

A la différence de l'année 2020 particulièrement atypique, et même si les tendances générales issues de la loi de finances pour 2021 vous ont été précisées en amont, à la date de rédaction du présent document, ni les bases fiscales n'ont été communiquées par les services du Trésor public, ni le montant de la taxe d'habitation compensée ; les différentes dotations n'ont pas non plus été notifiées. Les recettes qui vous sont indiquées sont donc prévisionnelles et proposées avec un principe de précaution. En revanche, le résultat anticipé est concordant avec celui constaté par la Perception.



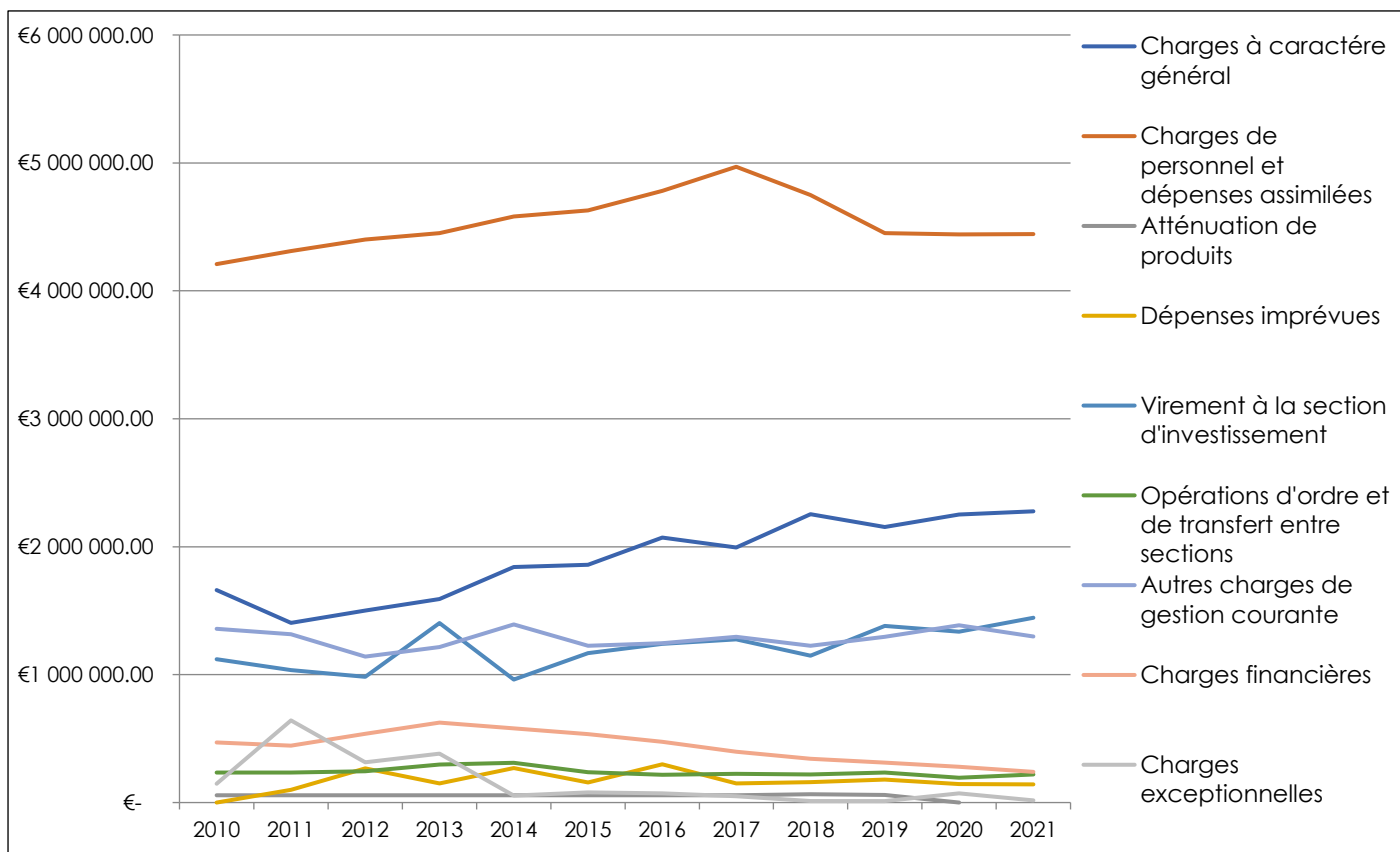
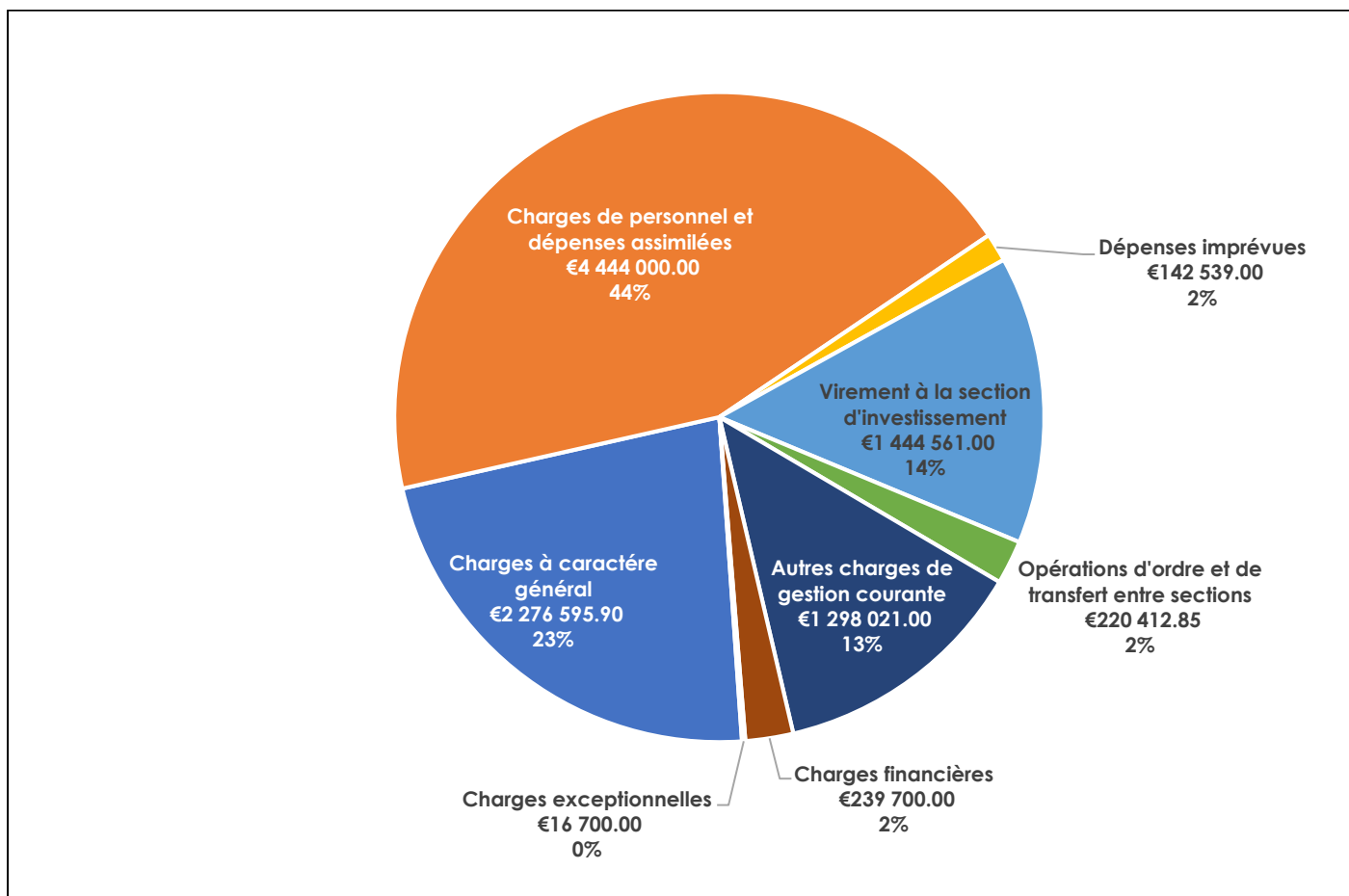
La structure et l'évolution des recettes demeure très stable. On peut encore noter cette année un résultat de fonctionnement reporté à un niveau honorable traduisant les efforts de gestion du quotidien.

Comme il vous l'a été indiqué précédemment, les dotations et bases fiscales ont été évaluées avec précaution ; si celles-ci se confirment à la hausse, il pourrait être envisagé lors de l'épure finale du Budget Primitif 2021 d'amorcer dès cette année budgétaire une restitution d'une partie de la fiscalité augmentée en 2014 et 2015. A défaut, les taux relatifs à TFB<sup>4</sup> et TFNB<sup>5</sup> seront reconduits sans augmentation.

<sup>4</sup> Taxe sur le foncier bâti

<sup>5</sup> Taxe sur le foncier non bâti

## Les dépenses de fonctionnement



La structure et l'évolution des charges de fonctionnement demeure également stable. Pour les plus significatives d'entre-elles, à savoir les charges de personnel, celles-ci demeurent contenues mais permettront de renforcer et professionnaliser nos effectifs ; les charges à caractère général sont quelque peu



majorées pour permettre un entretien accru de nos infrastructures et faire face à la crise sanitaire (externalisation complémentaire de l'entretien, achats d'EPI pour le personnel municipal, de produits d'hygiène pour les usagers...). Les autres charges de gestion courante demeurent à un niveau significativement élevé malgré une baisse d'activité du secteur associatif induite par la crise sanitaire – le résultat de la Caisse des écoles permet également de minorer quelque peu cette année la subvention d'équilibre qui lui est allouée. Les autres charges à niveau moins significatif et situées sur le bas de graphique ne déséquilibrent pas cette tendance.

Il est à noter que ces efforts de gestion devraient donc permettre de majorer le virement à la section d'investissement.

Les engagements pluriannuels concernent exclusivement des marchés renouvelables dont la durée n'excède pas 4 années au total et sans engagement de montant minimal, mis à part celui d'exploitation des installations thermiques dont la durée est de 5 années, ou des marchés dont l'exécution est à cheval sur deux exercices budgétaires.

Une petite tension semble renaître sur nos marchés d'assurance dont le contrat dommages aux biens a été résilié l'année dernière en raison d'un rapport indemnités versées/primes payées très défavorable à l'assureur, et vraisemblablement une résiliation à venir de l'assurance risques statutaires là aussi compte-tenu d'une sinistralité élevée.

La diminution des charges financières traduit cette année encore le désendettement progressif de la collectivité.

## Les recettes d'investissement

Comme habituellement seules les recettes ayant donné lieu à engagement juridique ont été budgétées.

Les recettes d'investissement sont cette année en hausse, dopées par un résultat d'investissement lui-même en nette augmentation, et attestant de la culture des recettes via la recherche de subventions d'investissement. Ainsi que précisé précédemment, le virement de la section de fonctionnement est anticipé en hausse sensible également.

Les programmes immobiliers évoqués en préambule devraient permettre d'augurer des rentrées financières plus importantes en matière de taxes d'aménagement, mais leur versement par l'Etat présentant une certaine opacité au niveau du calendrier, celles-ci n'ont pas été véritablement prises en compte.

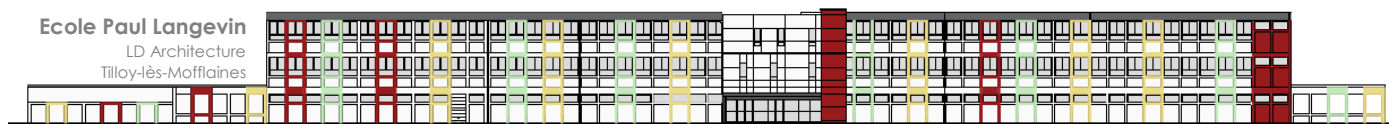
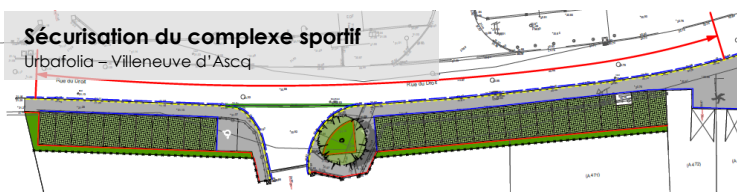
		BP 2020	Propositions 2021
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 334 440.05 €	1 444 561.00 €
R024	Produits des cessions		
R040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	194 000.00 €	220 412.85 €
R10	Dotations, fonds divers et réserves	1 786 153.00 €	1 791 140.59 €
R13	Subventions d'investissement	152 812.00 €	298 693.60 €
	Sous-total	3 467 405.05 €	3 754 808.04 €
R001	Résultat d'investissement reporté	681 719.06 €	1 226 149.62 €
	<b>Sous-total</b>	<b>4 149 124.11 €</b>	<b>4 980 957.66 €</b>
	Reports	1 443 276.02 €	1 318 824.29 €
	<b>Σ</b>	<b>5 592 400.13 €</b>	<b>6 299 781.95 €</b>

Au regard des dépenses d'investissement présentées ci-après, aucun recours à l'emprunt n'est donc nécessaire.

## Les dépenses d'investissement

		BP 2020	Propositions 2021
<b>Hors-opérations</b>			
D040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	80 000.00 €	74 000.00 €
D10	Dotations, fonds divers et réserves	38 700.00 €	27 000.00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	920 000.00 €	905 000.00 €
D20	Immobilisations incorporelles	20 105.00 €	49 254.00 €
D204	Subventions d'équipement versées		1 625.00 €
D21	Immobilisations corporelles	345 569.64 €	388 366.96 €
D23	Immobilisations en cours	60 000.00 €	- 60 000.00 €
D27	Autres immobilisations financières		
020	Dépenses imprévues	92 000.00 €	
<b>Opérations</b>			
OP 111	Fonds de travaux urbains	12 000.00 €	40 000.00 €
OP 128	Plan lumière	79 400.00 €	79 106.00 €
OP 151	Vidéo protection de l'espace public	42 600.00 €	
OP 167	Travaux au cimetière	36 646.80 €	
OP 178	Réaménagement rue Jean Jaurès - phase 3		4 040.00 €
OP 179	Réaménagement des voiries ruisard est		- 44 726.27 €
OP 182	Suppression des passages à niveau piétons	3 582.40 €	
OP 183	Mise en sécurité du parc Fénélon	39 011.98 €	1 200.00 €
OP 185	Réaménagement de la place de Bruxelles		10 000.00 €
OP 186	Climatisation des bâtiments		80 000.00 €
OP 187	Programme de sécurité routière	50 025.00 €	93 975.00 €
OP 188	Sécurisation du complexe sportif Christian Pennynck	36 000.00 €	65 000.00 €
OP 189	Relocalisation en centre-ville du poste de PM		16 120.00 €
OP 190	Reprise de la façade de l'école Paul Langevin		528 000.00 €
OP 191	Travaux rue du Droit		- 20 000.00 €
OP 192	Maison de la jeunesse		346 000.00 €
	<b>Total opérations</b>	299 266.18 €	1 198 714.73 €
		<b>1 855 640.82 €</b>	<b>2 583 960.69 €</b>
	<b>Reports</b>	<b>3 736 759.31 €</b>	<b>3 715 821.26 €</b>
	<b>Σ</b>	<b>5 592 400.13 €</b>	<b>6 299 781.95 €</b>

Les dépenses d'investissement de l'exercice sont donc largement issues de la période de renouvellement urbain. Un crédit significatif est encore à noter pour 2021 sur les reports s'agissant de grosses opérations budgétées les années antérieures mais en cours d'exécution ou de finalisation (extension du cimetière communal, Le village (rue Mortuaire, chemin rouge, rue des poilus) ayant souffert d'un gel de crédits pour ce qui concerne l'assainissement préalable à nos travaux, mise en sécurité du parc Fénélon...).



Corrélativement aux recettes en hausse, un accroissement du programme sur opération est donc rendu possible. De nouvelles subventions d'investissements à solliciter permettront de majorer en DM les montants prévus. Les principales opérations sont :

Espace public	Bâtiments
Fonds de travaux urbains	Climatisation de bâtiments
Plan lumière	Poste de police municipale
Voiries diverses (Jean Jaurès, rue du Droit, Place de Bruxelles)	Façades de l'école Langevin
Sécurisation routière	Maison de la jeunesse
Sécurisation entrée du complexe sportif	

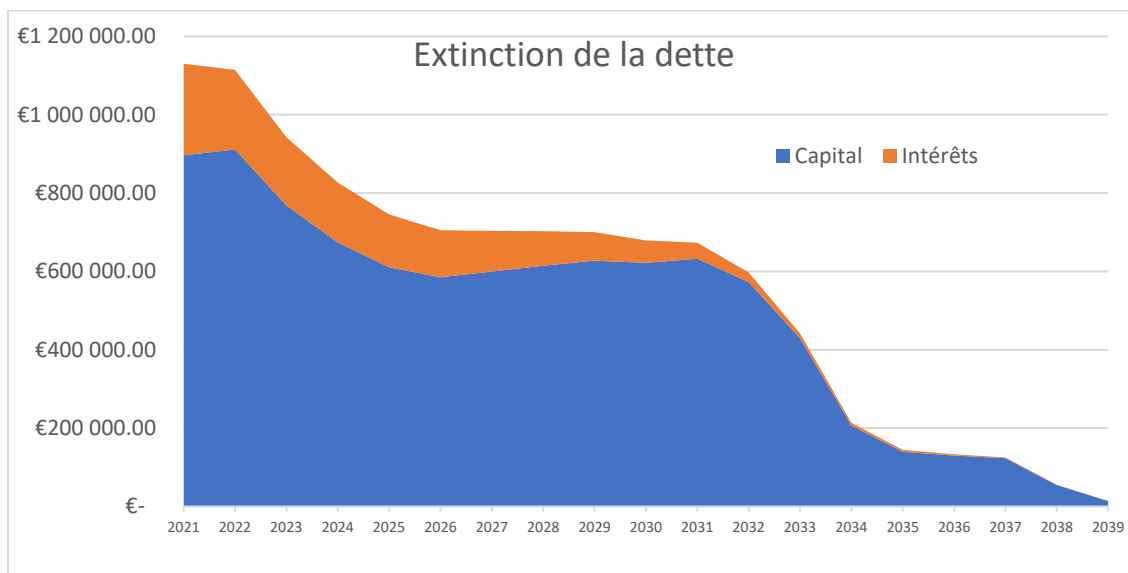


Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement hors-opérations, il s'agit du complément/renouvellement des équipements, outillages, véhicules, matériel informatique propres au fonctionnement de nos services municipaux.

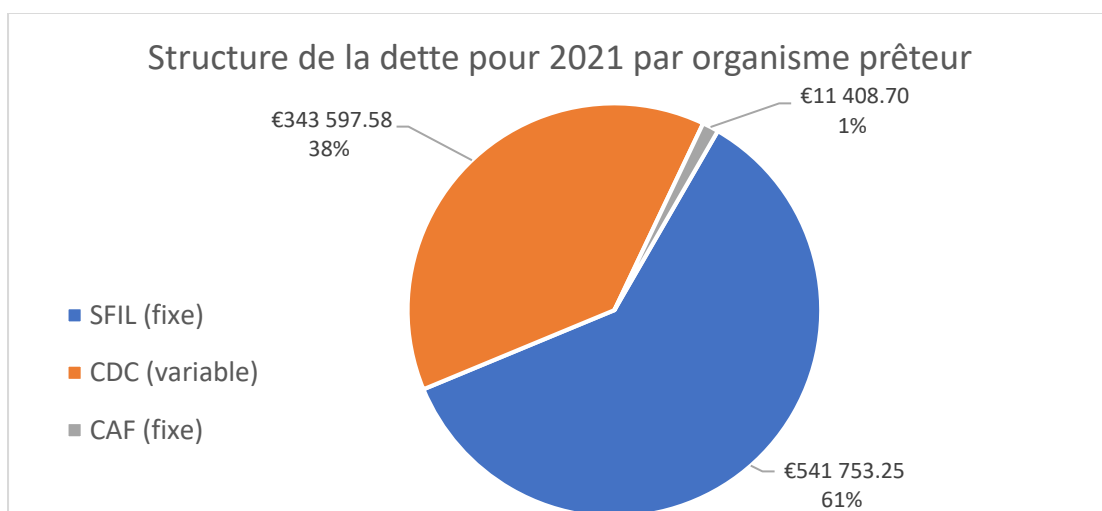
## L'endettement

Aucun recours à la dette n'ayant été réalisé depuis 2015, notre endettement décroît naturellement, à la faveur d'un remboursement de la dette en capital qui augmente au regard de charges financières (intérêts) qui diminuent.

Le premier effet significatif de diminution progressif se concrétisera, sans nouveau recours à la dette sur les exercices 2023 à 2026.



Il n'est donc pas à noter non plus d'évolution significative de cet endettement. Il est constitué de prêts à taux fixes pour ce qui concerne la SFIL<sup>6</sup> et la CAF<sup>7</sup> (0%), et de prêts à taux variables assis sur des produits normés (livret A) pour la CDC<sup>8</sup>.



Compte-tenu de ces prévisions budgétaires, notre capacité de désendettement serait de 5,2 années au 31 décembre 2021.

<sup>6</sup> SFIL : Société Française d'Investissement Local (ex-Dexia)

<sup>7</sup> CAF : Caisse d'Allocations Familiales

<sup>8</sup> CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

En ce qui concerne les **perspectives de moyen terme** et au regard des dispositions de l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques qui impose aux communes de plus de 3500 habitants de présenter leurs objectifs tant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes, les objectifs assignés sont les suivants :

- Poursuivre une diminution des charges de personnel de l'ordre de 2% en moyenne par année hors aléas liés à l'absentéisme sur les 5 ans à venir. Cet effort est réaliste au regard de la pyramide des âges de la collectivité comme de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences à poursuivre. La Loi du 13 août 2019 a en outre assoupli les conditions de recours à des contrats de type mission qui seront utilement être investigués au besoin.
- Maîtriser nos dépenses externalisées par la mise en œuvre de process d'achat concurrentiels, et ce d'autant plus qu'une sensible augmentation des prix à la consommation est attendue pour les années à venir. Il y a là un enjeu essentiel en matière de maîtrise de nos dépenses énergétiques d'où l'utilité d'engager des investissements vertueux tels le plan lumière, la conversion en LED de l'éclairage de nos bâtiments, ou encore le remplacement de nos véhicules thermiques par des véhicules électriques.
- Analyser objectivement et sans a priori les conditions d'exercice d'une action publique déléguée ou externalisée
- Entretenir un travail de réseau renforcé de sorte à maximiser les financements externes sur nos projets, qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement ; faire poids auprès des bailleurs afin que leur exonération de TFPB<sup>9</sup> soit utilisée comme un outil véritablement partenarial et porteur tant pour ces derniers que pour la collectivité et sa population
- Renforcer significativement l'attractivité de notre ville et en changer son image pour y attirer de nouveaux habitants à même de conforter nos dotations de fonctionnement
- Travailler avec pédagogie pour que les incivilités cessent et notre espace public soit davantage respecté de sorte à optimiser nos dépenses, et dans ce cadre sensibiliser nos jeunes générations
- Evaluer notre action publique et expérimenter de nouveaux dispositifs vecteurs de solidarité pour notre population, réinventer avec pragmatisme et écoute des habitants certains outils. A ce titre le CCAS a lancé avec l'aide d'un cabinet spécialisé une analyse globale des besoins sociaux dont les premières conclusions sont attendues à l'approche de l'été.

Cette maîtrise indispensable de nos dépenses courantes de fonctionnement permettra d'augmenter notre virement à la section d'investissement et de prouver notre capacité à nous projeter au profit des générations futures.

---

<sup>9</sup> TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties